VILLE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

LABEL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

DOSSIER DE CANDIDATURE / 2022

WWW.CARRIERES-SOUS-POISSY.FR

Carrières-sous-Poissy, ville nature

Carte d'identité

- Maire : Eddie AÏT
- Région : Île-de-France
- Département : Yvelines
- Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye
- 6e Circonscription législative des Yvelines
- Code postal : 78955
- Superficie : 718 ha
- Altitude : 32,80 m
- Population : 16 363 habitants (population légale - INSEE en 2021)
- Situation : sur la rive droite de la Seine, à 30 minutes de Paris.

Carrières, ville fleurie

- 1re Fleur obtenue en 2002
- 2e Fleur obtenue en 2004
- Prix Départemental des Mairies Fleuries 2011
- Prix Départemental de la mise en valeur des établissements publics par le fleurissement 2012
- Les plantations 2021-2022: soit environ 13 000 plantes annuelles , 9000 plantes bisannuelles, 1500 vivaces, 500 graminées, 11 000 bulbes pour les massifs floraux, 450 chrysanthèmes
- Service des espaces verts : 15 personnes dont 1 responsable régie, 3 chefs de secteur, 11 agents
- Budget 2022 du service Espaces Verts : Fonctionnement 386 720€, Investissement 22 000€

Actions d'embellissement

Actions réalisées :
- Embellissement des différents quartiers de la Ville par l'installation de 15 pots (120 cm x 107 cm)
- Végétalisation des entrées de ville par la plantation mécanisée de bulbes
- 1ère phase de sécurisation et embellissement du bassin des impressionnistes
- Réaménagement de la Clairière de la Paix
- Réaménagement et embellissement du cimetière « L'arpent du Prieur »

Actions en cours :
- Travail sur la conception des espaces verts de la ZAC Centralité et de la ZAC Ecopôle
- Réhabilitation du bassin des impressionnistes
- Végétalisation des cimetières
- Mise en place d'un permis de végétaliser et d'une charte de végétalisation de l'espace public carriérois
- Réflexion sur l'aménagement du futur parc Nelson Mandéla pour la création d'un corridor vert
- Aménagement du Parc Provence
- Opération un arbre une naissance

Actions en faveur du développement durable

Actions réalisées :
- Fabrication et installation d'hôtels à insectes dans le jardin Freddy Durrleman du parc de l'Hôtel de Ville
- Mise en place d'un partenariat avec un apiculteur carriérois pour soutenir la filière apicole et la protection des insectes pollinisateurs
- Développement de l'arrosage automatique en gestion centralisée
- Installation de cuves de récupération de l'eau de pluie
- Utilisation de techniques alternatives sur l'ensemble des espaces verts : paillage des massifs floraux, développement des plantations de vivaces, végétalisation des pieds d'arbres, lutte biologique intégrée, utilisation de pots biodégradables lors des plantations, augmentation de la part de plantes vivaces et de graminés,
- Installation de 30 « nouveaux distributeurs à sac biodégradable » (sur un total de 45) pour les déjections canines dans les parcs et jardins de la ville,
- Installation expérimentale d'une poubelle « écobox » destinée au recyclage des cartons
- Acquisitions de matériels électriques sur batterie et non plus thermiques pour réduire les nuisances sonores
- Réalisation d'un guide des bonnes pratiques « Les animaux en Ville »
- Candidature pour l'obtention du label « Ville Amie des animaux »
- Vote d'une mention en faveur du bien-être animal et du référendum pour les animaux
- Installation d'hôtels à Insectes aux entrées de ville
- Installation d'un abri à hérissons dans le Jardin Freddy-Durrleman

Actions en cours :
- Installation de 5 hôtels à insectes aux différentes entrées de ville
- Intégration de véhicules électriques dans la flotte automobile municipale
- Lancement d'un plan d'action contre le gaspillage alimentaire intégrant des actions de sensibilisation et des installations de tables de tri dans les cantines scolaires
- Création d'instances participatives pour renforcer l'implication des citoyens dans la vie de la cité : Comité consultatif du vélo et des mobilités actives, conférence citoyenne pour le climat et l'environnement, commission extra-municipale sur l'avenir de la Plaine

Actions de sensibilisation et animations pédagogiques

Actions réalisées :
- Installation de 20 jardinières réalisées par les menuisiers de la ville dans les différents groupes scolaires
- Participation du service Espaces verts à différentes opérations de nettoyage

Actions en cours :
- Formalisation d'un partenariat avec l'association Vanderlab pour la création et la gestion de jardins partagés
- Installation de 33 jardinières pédagogiques au sein des jardins partagés du château « Vanderbilt »

Une Ville en pleine mutation

Un territoire attractif

Carrières-sous-Poissy a entamé depuis 50 ans une profonde mue : d'un village à vocation agricole et maraîchère dans une boucle de Seine, l'installation d'une usine automobile et l'extraction de carrières l'ont conduit à devenir une ville résidentielle autour de trois quartiers (Saint-Louis, Centre et Bords-de-Seine) aux typologies différentes, tout en préservant de généreux espaces non aménagés et urbanisés aux portes de Paris.

Depuis plus d'une dizaine d'années, la ville se développe fortement autour de différents projets menés avec des partenaires institutionnels tels que le Département des Yvelines, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, des aménageurs publics et privés. L'aménagement du territoire communal s'inscrit autour de trois axes stratégiques : paysage, attractivité économique et mobilité.

Les espaces verts au cœur des projets de développement

Une nature présente et une ville tournée vers la Seine par la mise en œuvre de projets paysagers qui s'articulent autour d'une trame verte et bleue à une échelle locale et du territoire de la boucle de Chanteloup :

- Parc du Peuple de l'herbe, plus grand Espace Naturel Sensible des Yvelines, classé en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique, maximisant la valeur écologique du site par la restauration et la valorisation des habitats, de la faune et de la flore ainsi que des espaces.
- Promenades du Canal : promenade boisée sur les coteaux et aménagement des berges de Seine, en vue de valoriser le patrimoine fluvial et historique d'une ancienne voie de chemin de fer.
- Cœur vert dans la plaine : né d'une volonté de reconquête des anciennes terres agricoles polluées ce projet permet de valoriser l'identité paysagère de la plaine tout en développant une filière « miscanthus » pour la production biomasse.
- Parc Nelson Mandela : un corridor vert entre la Seine, le Parc du Peuple de l'Herbe, le Cœur vert et le massif forestier voisin de l'Hautil.
- Parc du Château Vanderbilt.

Une volonté d'améliorer les mobilités urbaines

En parallèle des aménagements urbains, la Ville développe des projets autour des différents types de mobilité en partenariat avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, le Conseil départemental et les aménageurs intervenant sur le territoire.

De nombreux aménagements fleurissent pour faciliter et favoriser les circulations douces. Ainsi pour les cycles, la Ville et ses partenaires créent et développent des pistes/bandes cyclables sur le territoire communal et installent des arceaux pour les vélos sur les principaux sites scolaires, administratifs et sportifs.

Un projet de passerelle piétonne pour relier Carrières-sous-Poissy à Poissy et sa gare RER sera lancé en partenariat avec le SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) l'EPAMSA, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, le Département des Yvelines et les villes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

En s'appuyant sur les berges du Vieux Pont de Poissy détruit en 1944, la nouvelle passerelle facilitera les liaisons piétonnes et douces jusqu'à la gare Eole.

Pour favoriser la démocratie locale, la municipalité a créé des instances participatives qui dynamisent la vie de la cité. Ainsi, un comité consultatif du vélo et des mobilités actives planche sur les grands axes structurants du futur plan vélo.

Des espaces publics de qualité

La Ville de Carrières-sous-Poissy a signé une convention avec l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Yvelines en février 2021, afin d'élaborer une charte de la qualité architecturale et de la promotion immobilière. Elle présentera les souhaits de la Ville en matière d'aménagements urbains. Les promoteurs immobiliers, les bailleurs et les architectes sont invités à la signer avant de pouvoir prospecter le territoire. Outil de dialogue et de négociation pour tout porteur de projets de logement, la charte est un soutien pour les élus et une garantie pour les habitants. La Ville entend ainsi sortir de la logique trop souvent quantitative des promoteurs, afin de privilégier les projets de qualité, et de renforcer l'attractivité de tous les quartiers carriérois.

Bien que les compétences voirie et propreté urbaine relèvent de la Communauté Urbaine, la Ville, soucieuse de la qualité et de la propreté de ses espaces publics rencontre mensuellement la communauté urbaine pour faire un point sur les opérations en cours et à venir.

Un arsenal déployé pour la propreté

Très marquée par l'affaire de la mer des déchets et toujours confrontée ponctuellement à des déchets sauvages, la Ville agit en mettant en place des opérations de nettoyage de citoyens et d'élus, le renforcement des verbalisations et les opérations « retour à l'envoyeur ». La propreté est la première image qu'une ville offre à ses habitants et à ses visiteurs. C'est pourquoi la municipalité a aussi installé de nouvelles poubelles et des distributeurs de sacs pour le ramassage des déjections canines. La municipalité insiste, dans sa communication, sur la responsabilité de chacun pour faire respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans ce domaine. Par ailleurs, la Ville soucieuse de la propreté de son espace public, a acquis une balayeuse mécanique ainsi qu'un aspirateur Glutton, utilisés au quotidien par le service de la propreté urbaine.

Aménagement et embellissement

Protéger l'environnement, améliorer le cadre de vie

Pour une commune, l'obtention de la troisième fleur est un gage d'embellissement et de reconnaissance du travail effectué pour l'amélioration du cadre de vie.

Pour Carrières-sous-Poissy, candidate à l'obtention du label ?

Il contribue à l'amélioration du cadre de vie par le développement des espaces paysagers à différentes échelles en s'inscrivant dans une politique globale d'environnement :

Il participe à l'image de la commune, dont il est un élément important, et peut être un outil de communication efficace. Il représente un réel outil de promotion touristique et s'inscrit comme élément garant de qualité de l'accueil.
Il permet de souligner le rôle social du fleurissement par son aspect fédérateur, véritable facteur de cohésion sociale.
Il possède un rôle éducatif par la sensibilisation des plus jeunes au respect de l'environnement et à l'effort d'amélioration du cadre de vie.

Le développement durable, pilier de cette volonté politique

La Ville, soucieuse de l'environnement souhaite promouvoir le Développement Durable à travers :

- La préservation des ressources naturelles comme l'eau, en l'économisant et réduisant les pollutions : zéro phytosanitaire et mise en place d'outils de suivi des consommations,
- La réduction de la production de déchets : sensibilisation au tri sélectif dans les écoles par la Communauté Urbaine, réduction de la production de déchets verts,
- La diminution de la consommation électrique et énergies fossiles : développement de l'utilisation d'ampoules LED, acquisition de matériel à batterie, suivi des consommations,
- Des aménagements qui tiennent compte de la biodiversité et préservent la faune et la flore : favoriser les essences locales dans les projets d'aménagements paysagers tels le Parc du Peuple de l'herbe et le corridor de la Centralité,
- Le développement du volet social : la ville fait appel à un ESAT Carriérois, Chlorophylle, pour entretenir une partie de ses espaces verts et à une association d'insertion de jeunes en difficulté pour effectuer certains travaux de bâtiment simples.

L'ensemble de ces éléments est traduit dans la gestion différenciée des espaces verts.

Une gestion différenciée des espaces verts

La Ville a lancé en 2016 une démarche de gestion différenciée des espaces verts. La mise en place d'un tel projet a nécessité la création d'un groupe de travail composé de techniciens de la Ville, des agents du service espaces verts ainsi que d'élus.

Diagnostic des espaces verts : un réseau entretenu par une équipe professionnelle

Un répertoire et une cartographie des espaces verts ont été établis, permettant de quantifier les surfaces entretenues, leurs typologies (espaces enherbés, massifs arbustifs/floraux, etc.) ainsi que les différents intervenants (en effet, les arbres d'alignement relèvent de la Communauté Urbaine et une partie des espaces verts est entretenue par un ESAT).

Globalement, la création d'une base de données a fait ressortir que le patrimoine communal était composé de plus de 120 espaces et points verts dont 6 parcs et espaces majeurs :

- Le jardin Freddy-Durrleman : parc arboré de l'Hôtel de Ville,
- Le parc de la Fosse : grande esplanade enherbée accueillant un terrain de football et un terrain de pétanque notamment,
- Le jardin Henri-Dunant : parc de proximité accueillant une aire de jeux pour les adolescents,
- Le parc Provence : grand espace vert accueillant un terrain de basket et une aire de jeux rénovée,
- Le Parc du Peuple de l'herbe : espace naturel sensible de 113 hectares ouvert en 2017, aménagé par le Département des Yvelines et géré par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise en partenariat avec la Ville de Carrières-sous-Poissy,
- L'île de la Dérivation : île piétonne habitée, lieux de promenade bucolique en bord de Seine.

Le travail de répertoire du patrimoine vert a permis de mettre en évidence une augmentation de la surface des espaces verts lors de la dernière décennie.
De plus, dans le cadre des différents projets à venir, l'augmentation de la surface d'espaces verts va se poursuivre de façon très importante (plus de 10 nouveaux hectares).
L'ensemble des espaces verts existants et à venir constitue un « réseau vert ». Ce réseau est un véritable refuge pour la biodiversité à l'échelle de la Ville tout en permettant à la faune et la flore de traverser le territoire pour relier la Seine au massif forestier de l'Hautil.

La définition des objectifs de la gestion différenciée constitue une étape clé : il s'agit d'une ligne de conduite.
À Carrières-sous-Poissy, les trois principaux objectifs, portés par les élus, sont nés de la volonté de la Ville d'améliorer le cadre de vie de façon durable pour l'environnement :

I. Suppression des produits phytosanitaires : une démarche « zéro phyto »
II. Réduction de la production de déchets verts
III. Réduction de la consommation d'eau

Ces objectifs constituent le fil conducteur de la démarche de gestion différenciée des espaces verts et permettent de favoriser la biodiversité et préserver les ressources naturelles.

Création de code pour l'entretien des espaces verts
Sur la base du diagnostic et des objectifs de la gestion différenciée, la Ville a décidé de classer ses espaces verts suivant 4 codes d'entretien du plus intensif au plus extensif :

I. Tradition : pour les espaces remarquables. Vocation horticole affirmée.
II. Confort : pour les espaces dédiés au sport et aux jeux. Il s'agit d'espaces entretenus de façon très régulière afin de permettre une pratique des activités physiques et sportives dans les meilleures conditions possibles pour garantir la sécurité.
III. Standard : pour les espaces à entretien régulier. Espaces entretenus régulièrement avec des pratiques horticoles limitées.
IV. Naturel : pour les espaces à gestion extensive. Les interventions sont des plus limitées.

Un plan de fleurissement durable

Le service espaces verts met également en place un plan de fleurissement répondant aux objectifs de la gestion différenciée. Le plan de fleurissement, adapté à chaque code d'entretien, est élaboré par les chefs d'équipes, le responsable du service veillant à une harmonisation à l'échelle de la Ville. Chaque massif fleuri fait l'objet d'une étude permettant de définir le nombre de végétaux nécessaires ainsi que de définir les essences végétales retenues. Le service espaces verts diversifie la palette végétale utilisée et utilise des vivaces et graminées sur l'ensemble des massifs fleuris en dehors des espaces de tradition pour lesquels un fleurissement avec des annuelles et bisannuelles est maintenu.

Développement durable : des citoyens impliqués dans la vie d'une « Ville Nature »

Plusieurs actions illustrent l'engagement de la municipalité dans la mise en place d'une politique de développement durable qui implique concrètement les citoyens dans la vie locale.

Permis de végétaliser : un jardin à partager et des immeubles à fleurir

Lauréat, parmi 721 projets, de la 2e session du budget participatif environnemental de la Région Ile-de-France, le projet « Permis de végétaliser » initié par la municipalité bénéficie d'un coup de pouce non négligeable. Cette subvention de 10 000 € obtenue grâce aux votes des Carriérois sur internet va permettre de développer un jardin partagé au Château Éphémère et d'ouvrir le « Permis de végétaliser » à l'habitat collectif et aux immeubles d'habitat social. Les particuliers pourront en bénéficier dans un second temps.
Bacs, terre et plantes vont ainsi être fournis aux copropriétés et bailleurs signataires de la « charte de végétalisation de l'espace public carriérois » qui les engage à jardiner dans le respect de l'environnement. Outre l'aspect purement esthétique de la végétalisation, le « Permis de végétaliser » permet de créer des liens entre les habitants qui sont amenés à jardiner ensemble et profiter d'une ville plus verte.

Carrières rejoint le réseau Too Good To Go

Carrières-sous-Poissy, Bordeaux, Toulouse, Saint-Denis, Rueil-Malmaison et Jouy-en-Josas sont les premières villes impliquées dans le réseau anti-gaspillage de l'application Too Good To Go. Déjà bien connue des particuliers qui l'utilisent pour acheter à bas prix des paniers d'invendus, qui sont donc consommés au lieu de finir à la poubelle, l'application a lancé un réseau de ville « anti-gaspi » le 20 avril 2021.
Conformément à ses engagements, la municipalité intensifie la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les premières actions de sensibilisation ont déjà été mises en œuvre dans les écoles de la commune. L'adhésion à ce réseau interconnecté va permettre de renforcer encore cette politique en échangeant et partageant les bonnes pratiques pour lutter contre ce fléau.
Les premières tables anti-gaspillage ont d'ailleurs été installées dans les restaurants scolaires. À partir de la rentrée de septembre, les élèves sont invités à débarrasser eux-mêmes leurs plateaux et à mettre les déchets dans les poubelles de tri. Les objectifs : la prise de conscience du gâchis, la responsabilisation des élèves, le respect des agents de la restauration et, à terme, le compostage des déchets organiques.

Les sapins de Noël transformés en paillage

Cette année encore la ville a organisé la récolte des sapins de noël, ainsi près de 1500 sapins ont été récoltés et transformés en broyat par le service des Espaces Verts. Revalorisés en paillage, les 2 500 kg de copeaux servent aux massifs fleuris de la ville, permettant de réduire la fréquence des arrosages, de limiter l'apparition d'adventices, d'améliorer les qualités physiques du sol, de le décompacter et de le protéger de l'érosion.

« Une naissance, un arbre » : un enfant naît, un arbre grandit

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, la Ville propose aux parents des nouveau-nés carriérois de parrainer la plantation d'un arbre. Ainsi depuis la première édition en 2021, 98 familles ont ainsi participé au reboisement de la Ville.
Chaque arbre planté est symbole d'avenir pour les générations futures : cèdres bleus de l'Atlas, bouleaux et Lilas des Indes peuplent désormais le parc Provence et le parc Maurice Berteaux.

Installation des hôtels à insectes

Dans une ville qui abrite la Maison des Insectes et le Parc du Peuple de l'herbe, dédié en particulier à la préservation des petites bêtes, la municipalité poursuit l'installation des hôtels à insectes dans les parcs et jardins. Ainsi cette année la Ville a installé 4 imposants hôtels à insectes aux entrées de la ville.

Un bassin à rénover pour préserver la nature en ville

Dégradé par des ragondins et par un manque d'entretien des pompes hydrauliques, le bassin artificiel de la Place Claude Monet ne retient plus l'eau. Pour redonner tout son charme à ce lieu d'agrément et aménager un bassin plus naturel, la Ville prépare un projet de réaménagement paysager qui sera présenté aux habitants avant le lancement du chantier. Les travaux démarreront dès l'automne 2022, avec la reprise du bassin. L'aménagement paysager su site sera entièrement repris par les équipes de la Ville.

La Promenade du Canal remise à neuf

Délaissée depuis de nombreuses années, la Promenade du Canal, à proximité de l'Île de la Dérivation, a été remise en état par les services municipaux. Cette opération d'embellissement parmi beaucoup d'autres, permet aux promeneurs de redécouvrir un vaste espace boisé, le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer Paris-Pontoise ainsi que de nouveaux points de vue sur les paysages de la Seine.

Soutien à la filière apicole

Partenaire du « Miel de la Boucle de Seine », l'apiculteur local, la Ville est engagée dans un programme de sensibilisation pour la sauvegarde des abeilles. Elle favorise une plus grande diversité d'espaces verts et de paysages comme les jachères fleuries et valorise les trames vertes et bleues par la mise en place d'une politique « zéro-phyto » et d'une gestion écologique des espaces végétalisés.

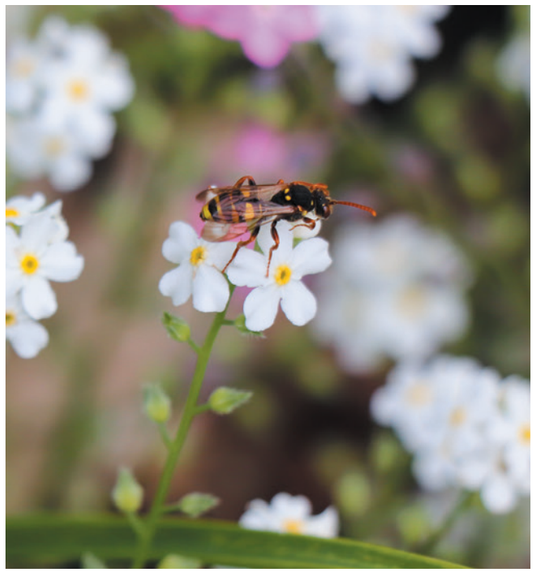

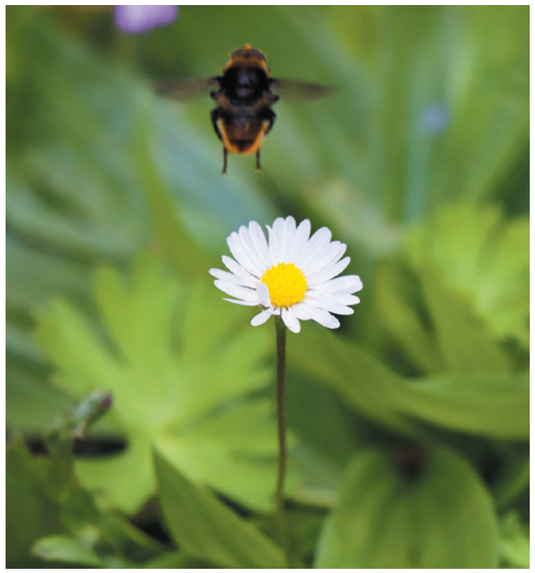

Conférence citoyenne pour le climat et l'environnement

C'est l'une des premières instances de démocratie participative créée par la municipalité en juillet 2020. Composée de citoyens, elle a pour rôle d'accompagner et de conseiller la municipalité dans le développement d'une politique favorable à l'environnement et respectant les principes d'un développement durable.

Commission extra-municipale « Avenir de la Plaine »

Installée en octobre 2020, la Commission extra-municipale a pour objet de mener une réflexion sur les usages futurs de la plaine de Carrières-sous-Poissy. Elle réunit des acteurs associatifs et institutionnels pour dresser un état des lieux de la situation sanitaire, environnementale et économique des 400 hectares de cette ancienne plaine maraîchère polluée aux métaux lourds par un siècle d'épandage des eaux usées de l'agglomération parisienne. À l'issue des auditions et de ses travaux, la Commission rédigera un rapport présentant de manière objective et non partisane les hypothèses d'aménagement de la plaine.

Service communication de Carrières-sous-Poissy – 2022 • 01 39 22 36 00. Ne pas jeter sur la voie publique.